

QUELQUES RÉFLEXIONS APRÈS LE VOTE DE LA DSP EAU POTABLE À JOUÉ-LÈS-TOURS LE 4 JUILLET 2016.

la majorité municipale a voté le 4 juillet une DSP de 15 ans, comme elle l'avait prévu le 29 février.

Comme nous le prévoyions depuis ce vote du 29 février, c'est Véolia qui a emporté le marché, l'autre candidat était Lyonnaise-Suez.

NOUS NOUS RÉJOUISSONS QUE CERTAINES DE NOS DEMANDES AIENT ÉTÉ INTÉGRÉES DANS LE NOUVEAU CONTRAT :

- Oui, le prix de l'eau potable (- 30 % annoncés) va baisser de façon importante, se rapprochant de la moyenne des prix des autres communes de l'agglomération.
- Oui, les prélèvements dans la nappe du Cénomaniens vont baisser permettant sa protection.
- Oui, les compteurs de plus de 15 ans seront remplacés comme le prévoit la loi.

Nous sommes persuadés que notre action associée à celles des associations de consommateurs membres de la CCSPL a été déterminante sur des points essentiels dans la négociation de ce contrat

NOS ARGUMENTS FACE A CEUX AVANCÉS PAR LE MAIRE LORS DE CE CONSEIL

- Sur les réseaux

Monsieur le Maire :

La ville doit arriver à une qualité du réseau de distribution d'un niveau équivalent à celui des autres communes de l'agglomération pour prétendre s'y associer.

D'où les investissements de 500 000 euros par an pour des travaux sur les réseaux (7,5 millions d'euros sur 15 ans), qui ne pourraient être mis en œuvre que par une délégation au privé.

Réponse de Eau-joué-lès-tours-touraine :

cet investissement sur les réseaux est largement sur-évalué, servant de justificatif à la durée du contrat sur 15 ans .

car l'état du réseau n'est pas si mauvais (voir le schéma directeur d'alimentation en eau potable) :

- le taux de rendement est considéré par l'agence de l'eau comme « acceptable ».
- Même s'il nécessite un plan de renouvellement progressif et raisonnable, celui qui est proposé est selon nous sur-dimensionné.
- Et ces travaux auraient très bien pu être exécutés en régie.

D'ailleurs, en Conseil municipal, il a été affirmé que ces investissements correspondaient à celui de la construction de l'usine, amortie en décembre prochain !

Donc balayé l'argument avancé par les élus de l'opposition d'une baisse de prix due à la fin du remboursement de l'usine ! (dont nous ne connaissons toujours pas le coût réel sur 25 ans)

Ceci afin d'affirmer que la baisse du prix de l'eau résulte uniquement de la négociation efficace de Monsieur le Maire et de la majorité municipale !

- Sur les compléments d'étude

la ville a fait faire deux compléments à l'étude du cabinet IRH :

- scénario d'une DSP d'une durée de 5 ans
- Scénarios comparatifs des coûts entre une régie et une DSP

Monsieur le Maire :

durée du contrat : sur 5 ans, le coût annuel serait plus cher, donc la baisse du prix de l'eau pour l'utilisateur moindre. Et les investissements sur les réseaux ne seraient pas suffisants pour leur remise à niveau.

Coûts comparatifs : le coût pour le passage en régie serait plus élevé, de très peu, 100 000 euros supplémentaires sur 15 ans.

Réponse de Eau-joué-lès-tours-touraine :

les arguments défendus sont très faibles eu égard aux enjeux :

- sur la durée : les réseaux peuvent être rénovés sur 5 ans, sans conséquence sur la baisse du prix à l'utilisateur, sachant qu'ensuite c'est l'agglomération qui prend le relais.
- une différence infime du surcoût d'une régie par rapport au marché de Délégation de Service Public.
- Et pourquoi cette somme de 150 000 euros reversée par Véolia sur le budget de la ville chaque année, n'aurait-elle pas pu servir à une baisse supplémentaire du prix de l'eau ?
- Et pourquoi la clause de passage en régie en cours de contrat est-elle quasi impossible à appliquer avant l'échéance de 2032 ?

Nous regrettons ce choix qui nous semble être un choix de parti pris initial :

D'autres raisons non connues de nous ont-elles été déterminantes dans ce choix final ?

Ou est-il simplement un choix idéologique de préférence pour les multinationales au détriment des collectivités publiques ?